



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ministres et secrétaires d'Etat

Question écrite n° 31300

Texte de la question

M Bernard Pons demande à M le Premier ministre s'il trouve convenable qu'un membre du Gouvernement édite une brochure sur « la révolution roumaine » avec le concours financier d'un certain nombre d'administrations ou de collectivités territoriales tout en se réservant à titre personnel et prive les droits produits par la vente du document au prix de 80 francs. Il lui exprime également son étonnement de voir un autre de ses ministres organiser une manifestation politique devant un auditoire de figurants payés pour la circonstance. Il souhaite savoir sur quels crédits cette pitoyable opération a été financée ; il lui demande également quelles sanctions il compte prendre à l'égard de ces agissements, indignes du Gouvernement et de la République.

Texte de la réponse

Reponse. - En réponse à la question écrite de l'honorable parlementaire, le Premier ministre lui indique, s'agissant du second sujet évoqué, que l'ancien ministre concerné a tiré lui-même, et de la manière la plus radicale et publique, les conséquences d'une erreur. Il ne doute pas que, s'inspirant de cet exemple, l'honorable parlementaire aura le souci, sur le premier sujet, de faire de même et de présenter ses excuses publiques au membre du Gouvernement, qu'il a gravement calomniés en faisant état d'imputations totalement inexacts et en les entourant de publicité, toutes choses qui, n'étant le premier alinéa de l'article 26 de la Constitution, seraient aussi sévèrement condamnées par le droit pénal qu'elles le sont par la simple morale.

Données clés

Auteur : [M. Pons Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31300

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3193